

Charte du Panier du Thouaret

Le Panier du Thouaret est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Elle a pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable et biologique.

Il s'agit d'une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine qui permet à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits de qualité. Ces derniers sont informés de l'origine des produits et de leur mode de production.

Les consommateurs participent ainsi activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable.

L'Association réunit un groupe de consommateurs et des agriculteurs de proximité autour d'un contrat.

Chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant.

Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte du Panier du Thouaret.

Les principes à respecter sont les suivants :

1. Référence à la [charte de l'agriculture paysanne](#) pour chaque producteur
2. Production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau ...

Note : tous les paysans du « Panier du Thouaret » pratiquent une agriculture de type biologique mais ne sont pas obligatoirement labellisés AB.

4. Bonne qualité gustative, sanitaire et environnementale des produits
5. Appui à l'agriculture paysanne locale
6. Solidarité et Liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. Recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
9. Accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix
10. Proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteurs et consommateurs
11. Formalisation et Respect des contrats entre consommateurs et producteurs selon le type de production
12. Aucun intermédiaire entre producteurs et consommateurs
13. Définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteurs et consommateurs
14. Information fréquente du consommateur sur les produits
15. Solidarité des consommateurs avec les producteurs dans les aléas de la production
16. Participation active des consommateurs à l'association, favorisée notamment par la responsabilisation d'un maximum d'adhérents
17. Sensibilisation des adhérents du « Panier du Thouaret » aux particularités de l'agriculture paysanne.